

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Type d'appel d'offres	Public
Catégorie de Service	Démolition, Construction, Froid (Climatisation), Décoration intérieure (Plafond et carrelage), Électricité, plomberie, cloisonnements des bureaux, réseaux informatiques (LAN) et CCTV
Intitulé du Marché	Aménagement du Bureau de crédit NGABA
Nom du Client	IMF BAOBAB RDC SA
Siège Social	137, Av. Kasa-Vubu/ Commune de Bandalungwa -Kinshasa/RDC
ID du Client	CD/KIN/RCCM/13-B-01015; NUMÉRO D'IMPOT A1201106R
Contact central	<a href="mailto:mg.cd@baobab.com">mg.cd@baobab.com</a>
Contact technique et administratif	Justin Ntumba ( <a href="mailto:jntumba@baobab.com">jntumba@baobab.com</a> ) Tél : 0808 805 520 Sandra Ndaya ( <a href="mailto:sndaya@baobab.com">sndaya@baobab.com</a> ) Tél : 0808 805 569 Thierry Lokando ( <a href="mailto:tlokando@baobab.com">tlokando@baobab.com</a> ) Tél: 0808805698
Date de diffusion	24/02/2025
Date de Clôture	03/03/2025



**TABLE DES MATIÈRES**

TABLE DES MATIÈRES	1
I. INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
II. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES	2
III. SPÉCIFICATIONS FINANCIÈRES	4
IV. CONDITIONS DE SOUMISSION	5
a. Délai d'exécution des travaux	5
b. Modalités de l'Appel d'Offres	5
c. Soumission des offres	6
e. Dispositions supplémentaires :	6
f. Préparation des offres	6
g. Structure de l'offre :	7
h. Délai de validité :	7
j. Conflit d'intérêt	7
k. Annulation de l'appel d'offres	7
l. Demande d'éclaircissement	7



## I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### a. Introduction

IMF Baobab RDC une Société Anonyme avec conseil d'administration de droit congolais, agréée par la Banque Centrale du Congo depuis mai 2012, est engagée dans le soutien aux petits et moyens entrepreneurs locaux en République Démocratique du Congo (RDC). Son objectif principal est de favoriser le développement des activités génératrices de revenus à travers l'octroi de prêts. Dans le cadre de l'expansion de ses activités, IMF Baobab RDC SA prévoit la construction et l'aménagement de son nouveau Bureau de Crédit situé au numéro 2, avenue Parc Virunga, Quartier Righini, Commune de Lemba, à Kinshasa.

### b. Définitions des termes utilisés

- Contrat : Le document signé entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur pour l'exécution des travaux.
- Divergence : Un écart par rapport aux exigences du Dossier d'Appel d'offres.
- Jour : Jour calendaire.
- Maître d'œuvre : Désigne l'entreprise choisie pour réaliser les travaux.
- Maître d'Ouvrage : Désigne IMF Baobab RDC SA, représenté par sa Direction Générale, responsable de la supervision et du contrôle des travaux.
- Omission : Manquement à fournir certaines informations ou documents exigés.
- Réserve : Une condition restrictive ou une non-acceptation des exigences de l'appel d'offres.
- Soumission et offre : Termes synonymes dans ce document désignant les propositions faites par les soumissionnaires.
- Soumissionnaire : L'entreprise candidate pour l'appel d'offres.

## II. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

L'aménagement du Bureau de Crédit de Ngaba devra respecter les exigences détaillées dans les plans et spécifications joints au présent appel d'offres. Les travaux à réaliser incluent :

- Démolition : réaliser dans le respect des normes et des plans pour éviter toute dégradation de la structure existante.
- Construction (Gros œuvres) : Réaliser conformément aux plans des travaux de fondation, élévation, toiture, enduits, faux-plafonds, peinture, chambres fortes, encastrement du coffre fort, plomberie, électricité, réseaux informatique, installation des équipements de sécurité, ainsi que les travaux de menuiserie métallique (portes, fenêtres et rideaux métalliques).
- Faux plafonds : Installation de faux plafonds acoustiques dans toutes les pièces, permettant de cacher les poutres et autres installations (archives et dépôt).

- Peinture : Les murs intérieurs seront peints en blanc et les colonnes en rose rubine, avec un revêtement de la façade extérieur dans la même teinte c'est à dire rose rubine.
- Revêtements : Le carrelage sera posé sur l'ensemble des sols sauf dans certains espaces spécifiques comme le hall client, les toilettes et la cuisine.
- Menuiserie (Portes et Cloisonnement): L'entrepreneur devra respecter les normes de fabrication de portes blindées et semi-blindées, ainsi que la pose de cloisons en aluminium blanc, vitrées et sablées.
  - Les cloisons des bureaux devront être en aluminium blanc, vitrées, et monter jusqu'au plafond. Le sablage des vitres doit permettre le passage de la lumière tout en assurant une certaine "isolation visuelle". Ce sablage peut être effectué par bandes.
  - L'espace pour les gestionnaires clientèle ("Espace GC" ou "Guichet" sur le plan) sera délimité par des mini-cloisons de largeur 1,20 m et hauteur identique avec une base "pleine" destinée à être peinte, et une vitre sablée par bandes en hauteur.
- Plomberie : L'entrepreneur devra réaliser l'intégralité des travaux de plomberie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tels qu'ils sont décrits dans les plans du projet.
- Électricité : Les travaux électriques incluront :
  01. Tubage, encastrement, câblage, fileterie, interrupteurs, prises avec terre, éclairage, protection, mise à terre, paratonnerre, logette , le tout disposé de manière logique selon la configuration définie dans les plans.
  02. Pose des splits: Huit (8) splits seront installés comme suit :
    - ◆ Deux splits de 12000 BTU seront installés dans le hall de l'agence
    - ◆ Un split de 12000 BTU sera installé dans le bureau du superviseur service clientèle
    - ◆ Un split de 12000 BTU sera installé dans le bureau du chef d'agence
    - ◆ Un split de 12000 BTU sera installé dans le bureau des gestionnaires clientèle
    - ◆ Deux splits de 12000 BTU seront installés dans les bureaux des gestionnaires de portefeuille.
    - ◆ Un split de 9000 BTU sera installé dans la salle de tris.
- Réseaux Informatiques et Caméras de surveillance: L'entrepreneur devra réaliser l'ensemble des travaux relatifs au câblage du réseau informatique et à l'installation des caméras de surveillance, comprenant notamment :
  - ◆ Câblage réseaux ;
  - ◆ Pose des prises réseaux ;
  - ◆ Câblage pour points d'accès wifi et caméras de surveillance ;
  - ◆ Installation des équipements réseau, notamment le rack, le panneau de brassage, et la connectivité entre les câbles et les équipements ;
  - ◆ Installation des caméras CCTV et des accessoires.



L'emplacement de différents équipements/matériels (prises réseaux, rack, Points d'accès wifi et caméras) est défini dans le Plan.

- Plan du bâtiment : En annexe, les plans du bâtiment ainsi que les plans de fondation, d'électricité, des réseaux informatiques, de plomberie, Climatisation etc.

### III. SPÉCIFICATIONS FINANCIÈRES

#### a. Coût de préparation des offres

Les soumissionnaires doivent supporter l'ensemble des frais liés à la préparation et à la soumission de leurs offres. IMF Baobab RDC SA. ne sera en aucun cas responsable de ces frais.

#### b. Prix de l'offre

Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur offre les prix unitaires et totaux pour chaque poste de devis, en incluant le transport, la main d'œuvre, l'assurance, et les autres charges. Les prix doivent être en toutes taxes comprises (TTC) et seront fermes et non révisables pendant la durée du marché.

#### c. Monnaie de l'offre

Les soumissionnaires devront soumettre leurs offres en dollar américain .

#### d. Modalités de paiement

Le paiement initial de 40% sera versé en début de travaux.

Ensuite, des paiements en tranches seront effectués de la manière suivante :

- 40% lors de l'achèvement de 80% des travaux,
- 10% après la réception provisoire matérialiser avec un procès verbal,
- Les 10% restants seront retenus comme garantie de bonne exécution et débloqués après 6 mois à compter de la réception provisoire.

Les paiements seront effectués sur le compte bancaire du prestataire ouvert chez IMF Baobab RDC SA.

#### e. Validité des offres

Les offres doivent être valables pour une période minimale de 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis.



#### IV. CONDITIONS DE SOUMISSION

L'IMF Baobab RDC SA invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à soumettre leurs offres sous pli fermé pour les travaux d'aménagement du bureau de crédit situé au 137, Avenue Kasa-Vubu, Commune de Bandalungwa à Kinshasa, République Démocratique du Congo.

Le marché porte sur un lot unique d'aménagement du bureau de crédit, et les soumissionnaires devront soumettre des offres couvrant l'intégralité du lot tel que repris au II des spécifications techniques.

##### a. Délai d'exécution des travaux

Le délai imparti pour l'exécution des travaux est de 45 jours ouvrables à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux.

##### b. Modalités de l'Appel d'Offres

L'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures internes d'acquisition des biens et services de l'IMF Baobab RDC SA. Les soumissionnaires doivent répondre aux critères de qualification suivants :

- Qualification de l'entreprise : L'entreprise soumissionnaire doit être une PME ou un groupement de PME dans le domaine du marché en question (le cas échéant, un acte de groupement avec un chef de file désigné doit être fourni).
- Documents légaux : L'entreprise doit fournir son statut légal comprenant l'enregistrement, l'identification nationale, le registre de commerce, et l'agrément du Ministère des Travaux Publics.

Le Soumissionnaire doit dûment préciser les informations suivantes sur son entreprise :

- Nom de l'entreprise;
- Adresse physique;
- Adresse email;
- Contact principal (nom, numéro de téléphone);
- Nombre d'employés (Numéro d'affiliation à la CNSS);
- Nom(s) de propriétaire(s) de l'entreprise ou du corps de Directeurs;
- Nationalité

Le Soumissionnaire doit fournir les documents suivants sur son entreprise :

- Numéro d'impôt;
- RCCM (formulaire M0/M1/P1) plus extrait du guichet unique
- Identification Nationale
- Statuts de la société;

- Compte du bilan/ comptabilité.
- Autorisation de travail/ Carte de travail
- Compétences techniques : L'entreprise doit disposer d'un personnel qualifié pour la réalisation des travaux ( en annexant les CV).
- Références antérieures : Le soumissionnaire doit fournir au moins trois références vérifiables avec certificats de réalisation de travaux similaires en termes de volume et de valeur.
- c. Soumission des offres

Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations complémentaires au siège de l'IMF Baobab RDC SA, au 137 Avenue Kasa-Vubu, Commune de Bandalungwa, Kinshasa ou par téléphone au +243 808 805 520 ou par email à [mg.cd@baobab.com](mailto:mg.cd@baobab.com).

Les offres doivent être soumises sous pli fermé, portant la mention "Aménagement de bureau de crédit Ngaba de l'IMF Baobab RDC", au plus tard le 03 mars 2025, à 16h00. L'ouverture des plis se fera à huis clos.

d. Modalités de Soumission

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres dans des enveloppes scellées et marquées, accompagnées des documents suivants :

- Lettre de soumission : Une lettre de soumission signée, confirmant l'engagement du soumissionnaire à respecter les termes du cahier des charges.
- Documents administratifs : Les documents légaux requis, tels que le registre du commerce et du crédit mobilier, les attestations fiscales.
- Cahier des charges : Le soumissionnaire doit fournir un cahier des charges dûment complété, signant ainsi son engagement à respecter toutes les conditions spécifiées dans le DAO.
- Détail des prix : Un bordereau détaillé des prix comprenant les prix unitaires pour chaque poste du devis, ainsi que le prix total du marché, y compris tous les coûts additionnels (transport, main-d'œuvre, matériaux, etc.).
- Plan d'exécution des travaux : Un calendrier détaillant les étapes des travaux et les délais d'exécution pour chaque phase.
- e. Dispositions supplémentaires :
  - Modification des offres : Aucun soumissionnaire ne pourra modifier son offre après l'ouverture des plis, mais des informations complémentaires peuvent être demandées si nécessaire.
  - Modalité de réponse à l'appel d'offre : IMF Baobab RDC SA se réserve le droit de ne pas donner suite à l'Appel d'Offres ou d'y donner une suite partielle sans que cela n'entraîne aucune réclamation ou indemnité.
  - Visite des locaux : Le soumissionnaire souhaitant visiter les lieux doit en informer au préalable le Maître d'Ouvrage (IMF Baobab RDC).
  - Preuve de souscription assurance tout risque chantier
- f. Préparation des offres

Le soumissionnaire assume la totalité des frais liés à la préparation et à la soumission de son offre, l'IMF Baobab RDC SA ne pouvant être tenue responsable de ces coûts.

g. Structure de l'offre :

- Prix de l'offre : Les prix doivent inclure tous les coûts (transport, main-d'œuvre, , etc.) et doivent être indiqués en toutes taxes comprises.
- Monnaie de l'offre : L'offre doit être libellée en dollars américains.
- Documents constitutifs : L'offre doit comprendre une lettre de soumission, un devis détaillé avec les prix unitaires et totaux pour chaque poste, ainsi que tous les documents administratifs requis. L'absence d'un document crucial entraînera l'élimination de l'offre.

h. Délai de validité :

Les offres doivent être valables pendant une période minimale de 90 jours à partir de la date d'ouverture des plis. Le contrat doit être signé avant la fin de cette période.

i. Ouverture des offres

Les plis seront ouverts dans les 48 heures suivant la date limite de soumission.

j. Conflit d'intérêt

Le soumissionnaire certifie qu'aucun employé du Maître d'Ouvrage ou toute partie liée au Maître d'Ouvrage n'a d'intérêt financier dans les activités commerciales du soumissionnaire. Si un conflit d'intérêt non déclaré est découvert, le soumissionnaire sera immédiatement disqualifié.

k. Annulation de l'appel d'offres

L'IMF Baobab RDC SA se réserve le droit d'annuler l'Appel d'offres avant l'attribution du marché, sans qu'il y ait de recours ou d'indemnité à verser aux soumissionnaires.

l. Demande d'éclaircissement

Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'offres à l'adresse e-mail suivante : [mg.cd@baobab.com](mailto:mg.cd@baobab.com)

## V. CRITERES DE SELECTION

La méthode d'évaluation des offres repose sur une approche en deux étapes : d'abord la qualification des offres, puis leur évaluation et l'attribution du marché. Le Maître d'Ouvrage commence par qualifier les offres conformes aux exigences essentielles du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), puis sélectionne le soumissionnaire sur la base des conditions susmentionnées.

#### a. Qualification des Offres

Le Maître d’Ouvrage qualifie une offre après examen de sa conformité avec les exigences du Dossier d’Appel d’Offres. Une offre est dite “qualifiée” si elle est conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions sans divergence, réserve ou omission substantielle.

Les offres non conformes seront rejetées et ne pourront pas être corrigées ultérieurement par le soumissionnaire. Le Maître d’Ouvrage vérifie les éléments suivants pour qualifier une offre :

- Éligibilité de l’Entrepreneur : vérification des conflits d’intérêt, nationalité de l’entrepreneur, pays de production des matériaux, etc.
- Conformité Administrative : vérification de la date de dépôt, de la présentation, de la validité, des documents administratifs et du délai de livraison.
- Conformité financière : vérification de la monnaie, de l’offre, du mode de paiement, etc.
- Conformité de l’Expérience : vérification de l’expérience du soumissionnaire, du personnel, des références de travaux similaires.

#### b. Évaluation et Comparaison des Offres

Une fois les offres qualifiées, le Maître d’Ouvrage procède à l’évaluation et à la comparaison des offres retenues, en utilisant les critères suivants :

- Conformité de l’offre avec le cahier des charges.
- Délais de livraison proposés.
- Prix de l’offre proposé par le soumissionnaire.
- Vérification des prix et ajustements éventuels (rabais offerts par le soumissionnaire).

#### c. Demande d’Éclaircissements Concernant les Offres

Pour faciliter l’analyse des offres, le Maître d’Ouvrage se réserve le droit de demander des éclaircissements à un soumissionnaire sur certains points de son offre. Les éclaircissements fournis en réponse à ces demandes seront pris en compte, mais aucune modification autre que celle répondant à une demande explicite du Maître d’Ouvrage ne sera autorisée.

#### d. Attribution du Marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l’offre est jugée conforme aux exigences du Dossier d’Appel d’Offres et qui est qualifié pour exécuter les travaux de manière satisfaisante. Le Maître d’Ouvrage notifiera par écrit au soumissionnaire retenu qu’il a été sélectionné comme adjudicataire. En cas de non réponse après 90 jours, l’entrepreneur considère qu’il n’ a pas été sélectionné.

e. Contrat

Une fois le soumissionnaire sélectionné, un contrat de travaux sera signé entre les deux parties, intégrant toutes les dispositions du présent Dossier d'Appel d'Offres. Les prix et autres termes restent fermes et non révisables pendant la durée du contrat, et ce marché est à prix unitaires fixes.

f. Droit de Réviser les Quantités

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de modifier la quantité des fournitures spécifiées dans l'offre du soumissionnaire jusqu'à 20 % au moment de l'attribution du marché, sans modifier les prix unitaires ou autres conditions stipulées.

## VI. CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

a. Durée des Travaux

Le délai d'exécution des travaux est de 45 jours ouvrables à compter de la date de l'ordre de service. Ce délai inclut la préparation, la mise en œuvre des travaux, et la remise du site clé en main à IMF Baobab RDC SA.

b. Délais de Livraison

Les travaux devront être livrés selon le calendrier suivant :

- Phase 1 : 7 jours pour la démolition et les travaux préparatoires.
- Phase 2 : 20 jours pour le gros œuvre et les installations principales.
- Phase 3 : 18 jours pour la finition des aménagements intérieurs et l'installation des équipements.

Les délais doivent impérativement être respectés, sous peine de pénalités.

c. Pénalités de Retard

Tout retard dans l'exécution des travaux sera pénalisé à raison de 1% du montant total du contrat par jour de retard, jusqu'à un maximum de 10% du montant total du contrat. Après 10% de pénalités, IMF Baobab RDC SA se réserve le droit de résilier le contrat.

d. Réception des Travaux

La réception des travaux se fera en deux étapes :

1. Réception provisoire : Lorsque les travaux sont terminés et jugés conformes aux spécifications, une réception provisoire sera effectuée moyennant un PV de réception provisoire.
2. Réception définitive : Cette étape intervient après une période de garantie de six mois. À la fin de cette période, une inspection finale sera effectuée et la réception définitive des travaux sera faite moyennant un PV de réception définitive.



## VII. GARANTIES ET ASSURANCES

### a. Garantie de Bon Fonctionnement

Le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bon fonctionnement couvrant toutes les installations pour une période de 12 mois après la réception des travaux.

### b. Assurance de Responsabilité Civile

Le soumissionnaire doit souscrire à une assurance tout risque chantier couvrant les risques liés à l'exécution des travaux, notamment la responsabilité civile professionnelle en cas de dommages matériels ou corporels résultant de l'exécution des travaux.

### c. Garantie de Qualité

Le soumissionnaire devra fournir une garantie de qualité des matériaux et des équipements utilisés, en assurant que toutes les installations et aménagements respecteront les normes en vigueur et seront conformes aux attentes du Maître d'Ouvrage.

## VIII. ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent Dossier d'Appel d'Offres :

1. Annexe 1 relatif au plans du site : Plan d'aménagement du bureau de crédit avec dimensions et spécifications des travaux numérotés de [KL1 à KL12](#).
2. Annexe 2 relatif aux détails techniques : plans détaillés des installations électriques, plomberie, et réseaux informatiques.
3. Annexe 3 [Cahier des charges](#) : Documentation complète précisant les spécifications techniques et administratives des travaux.

Pour l'IMF Baobab RDC SA

Kevin TSHIBASU ILUNGA

Directeur Général Adjoint

